

Nouveaux tarifs « Entreprises, Institutionnels et Associations » au 1er octobre 2021(1)

Vos tarifs applicables au 1er octobre 2021 sont disponibles auprès de votre chargé d'affaires ou sur <https://www.business.hsbc.fr/fr-fr/fr/fr/generic/tarifs-hsbc>. En cas de désaccord avec ces nouveaux tarifs, vous pouvez résilier sans frais votre convention avant le 1er octobre 2021. A défaut vous serez réputé les avoir acceptés.

Les changements tarifaires applicables au 1er octobre 2021 sont indiqués en rouge dans les tableaux ci-dessous.

- **La tenue de compte (page 4)**

Opération & Description		Tarif au 01/10/21	
Commission d'actualisation administrative, juridique et comptable TVA	Pour les entreprises	Mini. 225 € Maxi. 1300 €	Perception annuelle à terme échu. Tarif en fonction de la complexité du dossier et du chiffre d'affaires pour les entreprises ou du budget pour les associations et institutionnels.
	Pour les associations et institutionnels	Mini. 175 € Maxi. 600 €	
Frais de tenue de compte	Par écriture	0,40 €	Ou sa contre-valeur en devise pour un compte en devise.
	Minimum mensuel	35 €	
Commission de mouvement	Minimum	0,12%	En fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise, de sa qualité financière et de la part des flux confiés. Commission calculée sur les mouvements commerciaux enregistrés au débit du compte sur la période d'arrêté.
	Maximum	0,30%	
	Minimum mensuel	15 €	

- **Les encaissements (page 8)**

Opération & Description		Tarif au 01/10/21	
Prélèvements SEPA	Demande d'ICS à la Banque de France	45 €	ICS (Identifiant Créancier SEPA)

- **Le commerce international (pages 13 & 14)**

Opération & Description			Tarif au 01/10/21	
A l'Export	Autres frais à l'Export	Présentation de documents irréguliers	100 €	Commission prise lorsque les documents déclarés irréguliers lors de l'examen sont représentés par le client.
Garanties internationales	Commission de risque	Minimum par trimestre	65 €	Commission prise lorsque les documents déclarés irréguliers lors de l'examen sont représentés par le client.
	Autres frais	Frais de port (par pli)	Mini. 25 €	Variable selon destination
	Frais de transmission sans responsabilité	Frais de transmission sans responsabilité	100 €	Frais pris en tant que banque notificatrice

- **Les garanties domestiques (page 17)**

Opération & Description			Tarif au 01/10/21		
Garanties sur le marché domestique	Frais d'acte standard	Par acte	95 €	Rédaction de l'acte. Frais administratifs pour la mise en place de la garantie (texte standard HSBC).	
	Frais d'acte complexe	Par acte	180 €	Frais administratifs pour mise en place de la garantie (texte qui déroge aux modèles standards HSBC).	
	Frais d'avenant	Par avenant	90 €	Avenant / Amendement de la garantie (ex : modification des termes de la garantie, prorogations).	
	Frais de mainlevée de garantie	Frais liés à une mise en jeu de garantie		90 €	Commission prise en cas de réception d'une demande de mise en jeu.
		Frais de mainlevée de garantie	Frais de mainlevée de garantie	80 €	S'applique uniquement à la mainlevée anticipée (garantie non échue obligatoirement).
	Frais de port (par pli)	Frais de port (par pli)		Mini. 25 €	Variable selon destination.

(1) Les présents tarifs sont exprimés HT sauf ceux signalés par le symbole TVA. Il convient, dans ce cas, lorsque la TVA est due, d'ajouter au montant HT des commissions, la TVA au taux en vigueur à la date d'opération.